LYON

à Monsieur Pierre BOYERDirecteur du CNPE de Bugey01150 Saint VULBAS

Lyon le 24 septembre 2018

Lettre recommandée + AR

OBJET: Demande d'explication, suite au refus de visite par le personnel de la centrale, le samedi 15 /09/ 2018.

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de connaître les raisons qui ont amené le personnel travaillant pour la centrale à me refuser, ainsi qu'à Monsieur Jean-Pierre COLLET, l'accès au site, le samedi 15 septembre lors des journées du Patrimoine.

Alors que, comme beaucoup d'autres personnes, je m'étais inscrit à l'une des visites de la centrale du Bugey, dans le cadre de ces journées qui permettent aux citoyen-nes de mieux connaître toutes les composantes patrimoniales de notre pays...,

il m'a été signifié au dernier moment, la veille en milieu d'après-midi par un simple coup de fil que je ne pouvais intégrer le groupe. Demandant le pourquoi de ce refus, il m'a été répondu que cela était « secret défense » et « je ne peux pas vous en dire plus, cela dépend de la préfecture, voyez avec elle »

Je me suis donc rendue sur place avec Jean-Pierre COLLET le 15 septembre afin d'avoir plus d'explications.

Des raisons très officielles émanant des 'services de la sécurité' de la préfecture de l'Ain ont immédiatement été mises en avant. Apparemment, nous avons fait l'objet d'un complément d'enquête, et n'ayant pas de retour à temps de ces dits-services, le personnel de la centrale ne pouvait en aucun cas, me permettre d'effectuer cette visite prévue depuis deux mois (visite pour laquelle, tout avait été fait dans les règles). Les personnes de l'accueil ont insisté sur le fait

qu'elles étaient sincèrement désolées, mais que cette décision leur échappait complètement.

Nous avons fait remarquer qu'il était quand même étonnant de constater que comme par hasard, nous étions deux militants antinucléaires relativement connus, et qu'il était donc très tentant d'établir un lien avec ce refus. Il m'a été répondu que je me trompais, et qu'il pouvait s'agir d'une simple formalité en cours de régularisation, comme par exemple une contravention non-payée...

Nous aurions donc été, par le plus grand des hasards, deux militants antinucléaires, « en délicatesse avec la justice » ...Pour le moins surprenant, non ?

(Pour information, nous n'avons aucune contravention impayée à ce jour).

Renseignements pris auprès de la préfecture en début de semaine, nous comprenons assez vite que les services de l'Etat n'ont jamais demandé un quelconque complément d'enquête me concernant, et que dans tous les cas, la préfecture ne fait que proposer un avis, mais ne prend aucune décision concernant l'entrée sur le site. Cette décision finale relève toujours de l'exploitant, c'est-à-dire, de vos services (et/ou de vous-même ?).

J'imagine Monsieur le Directeur, que vous devez être informé de tous ces faits.

Comprenez donc notre étonnement. D'une part, nous apprenons que les personnes de l'accueil de la centrale, samedi matin, ne nous ont pas dit la vérité concernant notre interdiction subite de visite, n'hésitant pas à faire porter la responsabilité de cette décision sur les services de la préfecture (ce n'est quand même pas anodin comme stratégie de refoulement, ni très élégant au passage), et d'autre part, l'on notera un manque certain de courage de la part d'Edf pour tenter d'écarter toutes personnes ayant un avis tant soit peu critique vis-à-vis de cette installation nucléaire.

Au final, nous nous interrogeons vraiment sur le fond de cette affaire. Et vous demandons Monsieur le Directeur, ce que vous et votre personnel, pouvez craindre de si grave et de si dérangeant pour agir de la sorte.

Car si l'on peut évidemment admettre que tout le monde ne puisse intégrer un groupe de visite, pour des raisons évidentes de sécurité des biens et des personnes, il apparait incroyable que vos services n'assument pas clairement ce

choix. Car c'est bien le cas. Ou alors, Monsieur le Directeur, vous avez une autre explication que nous serions heureux de connaître.

Ceci étant, avec ce refus manifeste, vous avez contribué à vous faire une publicité "peu positive", car si Jean-Pierre COLLET et moi-même avions pu effectuer cette visite, il est fort probable que rien de bien fâcheux ne se serait passé, contrairement à ce que vos services semblaient croire.

Il paraît que nous vivons dans un pays dit « démocratique ». Ainsi, je pense qu'il demeure essentiel -et sain- que la critique et la liberté d'expression restent possibles, même sur des sujets aussi sensibles que l'énergie nucléaire, même dans le cadre des journées du patrimoine, et même durant la visite d'une centrale, qui à priori, n'aurait rien à dissimuler concernant son parfait fonctionnement.

Je revendique d'être d'abord une citoyenne avant d'être une militante antinucléaire et qu'à ce titre j'ai le droit de pouvoir visiter une centrale nucléaire, ou, alors merci de m'apporter la preuve qui justifierait l'interdiction de la visite.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Brigitte ALBAN

Citoyenne, militante anti-nucléaire et démocrate

NB : Je me permets de vous signaler que pour information, j'enverrai une copie de la présente entre autres, aux services préfectoraux, puisque ces derniers ont été nommés à plusieurs reprises dans cette histoire.